



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 12 avril 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE THM (TRANSPORT HOMMES ET MATÉRIEL) DESTINÉ
À LA COMPAGNIE 21 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÊNE-
BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 100'000.- TTC)**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 13 mars 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

- De donner un préavis favorable à l'acquisition d'un véhicule THM (transport hommes et matériel) destiné à la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries.
- D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 100'000.- TTC.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 100'000.- TTC au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 1500.1700.50600.20 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 30 mai 2018.

Chêne-Bougeries, le 20 avril 2018

Pierre-Yves FAVARGER
Président du Conseil municipal